

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.15.2

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24 mars 2026

Nombre en exercice :
15

Nombre de présents :
15

Nombre d'excusés : 0

Nombres non excusés :
0

Nombre de votants : 15

Objet : CNAS
Désignation d'un
délégué élu et d'un
délégué agent

L'an deux mil vingt-six le 1^{er} avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame CHANCEL Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Stéphanie ANDRÉ, Jean-Pierre BOUCHER, Pierre-Antoine CHARNAY, Virginie CHARPENTIER, Jean CLOSET, Gilles COSTARD, Abigail GIORDANO, Pauline HOFFMANN, Hélène JEAN-BAPTISTE, Matthieu LEROUX, Corinne MANCHON, Marie-Laure ROBIN, Roland ROLLAND, Arnaud VOISIN

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 731-4 du code général de la fonction publique.

Vu le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 15 mars 2026 ;

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui propose une offre de prestations sociales à destination des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Considérant que l'adhésion de l'établissement au CNAS depuis le 22 janvier 2015 s'inscrit dans la politique générale de l'établissement en matière d'action sociale.

Considérant qu'il est demandé au Conseil municipal de désigner un délégué élu et un délégué agent chargé de représenter l'établissement au sein du CNAS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décide de procéder à la désignation des délégués à main levée auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Désigne :

1 délégué élu : **JEAN-BAPTISTE Hélène**

1 délégué agent : **RENARD Blandine**

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 7 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 7 avril 2026
Publiée le 8 avril 2026

Le Maire,
Françoise Chancel

